

## DESCRIPTIF RÉSUMÉ : PROJET MOZAL II ALUMINIUM SMELTER (MOZAMBIQUE)

### 1. Opération relevant du secteur privé

### 2. Le projet

Financement d'une prise de participation minoritaire de l'État (3,8 %) au cours de la seconde tranche de la fonderie d'aluminium Mozal, située près de Maputo, qui permettra de doubler la capacité de la fonderie afin de la porter à 500 000 tonnes d'aluminium par an.

### 3. Proposition de financement

Emprunteur : République du Mozambique.

Montant : Prêt sur capitaux à risques de 20 millions d'EUR au maximum, soit 3,8 % de la participation mozambicaine au projet.

Durée : 16 ans au maximum.

Rémunération : Dividendes et plus-values en capital.

Avis du Comité des États membres (Article 28) : Le Comité de l'Article 28 a émis un AVIS FAVORABLE sur l'opération proposée à sa réunion du 25 octobre 2001.

Mandat : Deuxième protocole financier de la convention de Lomé IV.

### 4. Identification de la valeur ajoutée

Mozal constitue l'un des plus grands projets industriels d'Afrique australe, le montant combiné de ses investissements directs atteignant près de 2 milliards d'USD ; Mozal a d'ailleurs un impact socio-économique positif majeur sur le Mozambique. Quelque 6 000 personnes (dont 75 % de Mozambicains) sont employées sur le site pendant les travaux. Mozal II aboutira à la création de 200 à 300 emplois permanents (en plus des 900 créés par Mozal I). On estime que 1 200 emplois indirects seront également créés dans les industries et services connexes.

La Banque a joué un rôle important durant la première phase du projet en apportant au Mozambique un concours financier lui permettant de financer sa prise de participation dans le projet et en soutenant le projet Motraco portant sur des installations de transport d'électricité destinées à alimenter la fonderie. Le financement du projet Mozal est une décision qui s'appuie sur le fait qu'il est un catalyseur de l'investissement étranger dans ce pays sortant d'une guerre civile. Le projet a en effet contribué au développement de l'infrastructure locale, notamment à l'installation de services élémentaires de soins de santé et d'éducation sur le site de la fonderie ; il a permis de proposer emplois et formations à la main-d'œuvre locale et a conduit à la création d'un parc industriel local, etc. La décision a pris en compte tous ces aspects positifs. Mozal II permettra de les développer davantage.

La Banque est invitée à fournir le même type de soutien financier pour la seconde phase du projet. Grâce à la seconde ligne de production, le montant annuel total des exportations du Mozambique augmentera de quelque 350 millions d'USD, l'apport net de devises pour le pays étant estimé à environ 25 millions d'USD. Cet appui permettra d'accroître la rentabilité financière directe du projet d'extension pour le pays qui est un actionnaire minoritaire (sans droit de vote), mais qui est directement intéressé aux bénéfices et aux dividendes. Selon les projections financières actuelles, la participation de l'État dans la deuxième ligne de production – à hauteur de 3,8 % – devrait générer, durant les seize premières années du projet, un revenu annuel, sous forme de dividendes, de 2,5 à 3 millions d'USD (dont 50 % reviendront à la Banque). Un revenu supplémentaire pourrait également être dégagé au cas où les actions seraient vendues à un prix supérieur à leur valeur comptable.

Pour cet investissement sous forme de prise de participation, l'État ne dispose d'aucune autre source de financement que la Banque (agissant dans le cadre du mandat qui lui a été confié en vertu de la convention de Lomé IV), laquelle représente donc réellement, dans ce cas, le financier de dernier recours.

## **5. Aspects importants**

### Incidences sur l'environnement

Tout investissement équivalent dans l'UE relèverait de l'annexe 1 de la directive 97/11. Le promoteur a demandé une étude d'impact sur l'environnement, globale et indépendante (incluant les effets de la future extension), du projet de départ. Les différentes études spécialisées ont été mises à jour et leurs conclusions ont été regroupées dans un programme de gestion de l'environnement qui prévoit une surveillance et un suivi externes. Des mesures d'atténuation acceptables sont en place pour les émissions atmosphériques (fluorures), et le modèle utilisé pour l'étude de leur impact a été mis à jour au moyen de données de production collectées dans la fonderie de Hillside (équivalente à celle du projet) au cours de ses deux premières années de production. Des mesures d'atténuation portant sur les effets du transport (matières premières et produits finis), qui doublera, seront également mises en œuvre. Le promoteur est déterminé à suivre les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement. En bref, l'incidence de la construction et de l'exploitation de la fonderie sur l'environnement sera réduite au minimum et tiendra compte des dernières technologies disponibles.

En pratique, la totalité de l'électricité sera fournie par le réseau de l'Afrique australe qui obtient notamment 5 % environ de sa capacité de production via l'interconnexion avec les installations hydroélectriques mozambicaines (Cahora Bassa).

### Passation des marchés

Les contrats de fourniture d'équipements et de services pour la construction de l'usine ont été signés avec les mêmes fournisseurs que pour Mozal I, dans le cadre d'une procédure négociée. Une nouvelle procédure d'appel à la concurrence aurait été peu raisonnable et injustifiée, compte tenu de l'expérience acquise lors de la construction de Mozal I, laquelle se traduira par des gains de temps, de sécurité et de fiabilité de la construction. Les conditions de réalisation, la technologie et les prix obtenus procèdent de la meilleure combinaison possible pour le projet. La procédure de passation des marchés sert au mieux les intérêts du projet, conformément aux pratiques habituelles de la Banque et est donc acceptable pour un financement de la Banque.

## **6. Relations antérieures avec l'emprunteur**

La Banque a cofinancé la première phase du projet, au moyen d'un prêt de premier rang de 38 millions d'EUR sur ressources propres (garanti par l'Industrial Development Corporation of South Africa), et d'un prêt sur capitaux à risques de 19 millions d'EUR destiné au financement de la prise de participation minoritaire du Mozambique.

-----